

PRENEZ PART À LA VIE DU
TIERS-LIEU
LA FERME GUILHEMBAQUE

BÉNÉVOLAT

SOCIÉTARIAT

PARTENARIAT

PRODUIRE ET MANGER LOCAL

CONSTRUIRE ET HABITER AUTREMENT

GOVERNANCE PARTAGÉE

FAIRE ENSEMBLE

SE RENCONTRER

PARTAGER



Vivre ensemble - agriculture - éco-habitat

Les idées fourmillent pour redonner vie à une ancienne ferme au centre de Laroie

UN PROJET COLLECTIF

Septembre 2018 : un nouveau chapitre pour la ferme

La commune de Laroin recherche des porteurs de projets pour faire revivre la ferme Guilhembagué. Un collectif présente le projet de lieu où se développeraient des projets mêlant cultures, éco-habitat et faire-ensemble.



Mai 2019 : du collectif naît La Prefass...

Les premières actions hors-les-murs menées par l'association prennent place dans le jardin et les espaces publics de la commune de Laroin : vente hebdomadaire de producteurs, concerts, théâtre, slam, ateliers cuisine et permaculture...

Mai 2022 : début des travaux

Les travaux démarrent, grâce à l'appui financier de la Mairie de Laroin, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, du Conseil départemental, la Région, l'Europe et l'Etat.



2023 : Naissance du tiers-lieu

L'association La Prefass' se transforme en **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** et le tiers-lieu ouvre ses portes en novembre.





LA FERME GUILHEMBAQUE

ECO TIERS-LIEU COLLECTIF ET OUVERT À TOUS

FAIRE ENSEMBLE ET RÉINVENTER LES MODES DE GOUVERNANCE

- Lieu culturel de rencontres et de partage pour les habitants
- Lieu de fabrique à projets avec une forte implication citoyenne
- Gouvernance partagée qui redistribue pouvoirs et responsabilités

CAFÉ
ASSOCIATIF

MICRO
BIBLI

ÉVÈNEMENTS
& FORMATION

BUREAUX
& ATELIER

FABRIQUE À
PROJETS

PRODUIRE ET MANGER LOCAL

Proposer une offre de distribution en circuits courts et sensibiliser le public par des ateliers sur l'alimentation

PANIER
DE LÉGUMES

JARDIN
COLLECTIF

ATELIERS &
SENSIBILISATION



CONSTRUIRE ET HABITER AUTREMENT

Informier, former et accompagner sur les alternatives existentes en matière d'éco-rénovation et d'éco construction.

VISITES DE
L'ÉCO TIERS-LIEU

CENTRE DE
RESSOURCES &
D'INFORMATIONS

CHANTIERS
PARTICIPATIFS
ÉCO-CONSTRUCTION

CONFÉRENCES
FORMATION
ÉVÈNEMENT



ESPACES DE TRAVAIL POUR LES ACTEURS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

ESPACES COMMUNS

Café associatif
Jardin collectif
Halle couverte



BUREAUX, SALLE DE RÉUNION, COWORKING

Salle de réunion (18m²)
Zome 68m² et son mobilier
3 Bureaux (11m² à 15m²)
disponibles à l'année ou en coworking



ATELIERS

Atelier partagé

Hangar (120 m²) pour 3 artisans
"La grange" : atelier (55m²)
pour activités artisanales peu mécanisées



Devenir COOPERATEUR du tiers-lieu

et participer au développement d'une entreprise locale, solidaire, éthique et participative !

(Société Coopérative d'Intérêt Collectif)

De forme privée et d'intérêt collectif, ce statut juridique permet de rassembler un grand nombre d'acteurs autour d'un **projet commun** alliant efficacité **économique, développement local** et **utilité sociale**.

- Ce statut permet aux collectivités, citoyens, entreprises et bénéficiaires de participer à la transition écologique et sociétale de notre territoire mais aussi à un projet local.
- Les parts sociales servent de fonds propres pour financer les projets du tiers-lieu. Elles permettent à chacun d'obtenir 1 vote lors de l'assemblée générale de la SCIC.
- Après 5 ans, vous continuez de soutenir le projet ou vous choisissez de récupérer vos parts.



50 €
PAR PART SOCIALE

1 VOTE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

5 ANS
DURÉE MINIMALE



PARTICULIERS-BÉNÉVOLES (PERSONNE PHYSIQUE)

Aucune limite concernant le nombre de parts sociale n'est fixée.

Une réduction d'impôts (18%) peut être appliquée sous conditions.*



ENTREPRISES-ASSOCIATIONS (PERSONNE MORALE) - 10 PARTS SOCIALES

(10 parts sociales minimum : 500 €)

Pour toute souscription supérieure à 1000 €, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient la création de SCIC et apporte une aide financière d'un montant équivalent.



COLLECTIVITÉS LOCALES - 40 PARTS SOCIALES

(40 parts sociales minimum : 2000 €)

Pour toute souscription, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient la création de SCIC et apporte une aide financière d'un montant équivalent.



*Avantage fiscal : Ce dispositif, (appelé "réduction sur le revenu loi Madelin") permet aux contribuables qui souscrivent au capital de certaines sociétés de bénéficier, sous conditions, d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 18 % des sommes investies. Plus d'information sur le site de BPI France : <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/aides-a-creation-a-reprise-dentreprise/aides-fiscales/reduction-dimpot-souscription-au>

INFOS ET TARIFS : CONTACT@FERME-GUILHEMBAQUE.COM

ACTUALITÉS ET PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/GUILHEMBAQUE](https://www.facebook.com/GUILHEMBAQUE)